

La Rochelle, le 26/03/2015

Monsieur et Cher Collègue,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée Générale des Sections Professionnelles Maçonnerie-Carrelage et Plâtrerie-Carrelage**, qui aura lieu le :

Vendredi 17 avril 2015 de 10 h à 12 h 30  
A la Pépinière d'Entreprises  
Le Petit Châtaignier 17360 LA GENETOUZE

A l'ordre du jour de cette réunion, nous avons porté les sujets suivants :

- ✓ 10 h : Mot d'accueil du Président et du Vice-Président
- ✓ 10 h 30 : Thématique autour du carrelage : par Joël REAULT de la société MAPEI
  - Les douches à l'italienne (l'étanchéité - la mise en œuvre - la coordination entre les différents corps d'état)
  - Les terrasses (la solution drainage sous carrelage)
  - Les planchers chauffants (quelle finition la plus adaptée ?)
- ✓ 12 h 00 : Questions diverses et Election des bureaux

L'assemblée sera suivie d'un déjeuner pris sur place & d'une animation Karts électriques sur le circuit de Haute-Saintonge.

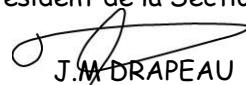
Les candidats aux élections des bureaux devront se faire connaître jusqu'au 10 avril 2015, date limite.

Comptant sur votre participation à cette assemblée, nous vous prions d'agrérer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la Section Maçonnerie,


  
 P. LAFORET

Le Vice-Président de la Section Plâtrerie


  
 J.M. DRAPEAU

Assemblée Générale Maçonnerie-Carrelage et Plâtrerie-Carrelage le 17 avril 2015 / coupon-réponse à retourner à la CAPEB 17 avant le 11/04/2015

Nom Prénom :

Adresse :

Participera à l'Assemblée Maçonnerie-Carrelage de 10 h à 12 h 30  (1)

Participera à l'Assemblée Générale Plâtrerie-Carrelage de 10 h à 12 h 30  (1)

Participera au déjeuner : entrée-plat-dessert- café & vin compris (20 € TTC à régler sur place)  (1)

Participera à l'animation KARTING :

briefing course, 7 tours de course pour les meilleurs chronos (35 € à régler sur place)  (1)

Signature

(1) Cocher les cases correspondantes. - RESERVATION OBLIGATOIRE -

Nombre de participants
.....
.....
.....